



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE

Les frais de garde sont remboursés aux membres des coopératives regroupées à la FHCQ lorsque ces personnes participent aux assemblées générales, aux réunions du conseil d'administration, aux réunions de comités ou à toutes autres activités organisées par la Fédération.

Les frais de garde sont remboursés aux membres des coopératives lorsque la garde d'une personne est assumée par une autre personne qu'un parent.

Pour obtenir le remboursement, la personne membre doit obligatoirement présenter un reçu signé par elle-même et par la personne qui a assuré la garde. Le reçu indique le nom du gardien ou de la gardienne, son adresse, le nom des personnes gardées ainsi que les noms du ou des parent.s, la date, l'heure, et le montant reçu (voir modèle de reçu en annexe).

Le montant maximal alloué pour chaque rencontre correspond à la durée réelle de l'événement plus le temps de déplacement pour se rendre et revenir de l'événement. Le taux horaire maximum consenti par la Fédération est de 15 \$/heure.

Les frais de garde seront remboursés par chèque, à la suite de la présentation des pièces justificatives conformes à ce qui précède par fax au 514 843-5241 ou en version numérisée à njoseph@fhcq.coop ou encore par la poste à **FHCQ – AGA 2026, 7000, avenue du Parc, bureau 206, Montréal (Québec) H3N 1X1.**

Politique adoptée par le conseil d'administration de la FHCQ à sa réunion du 26 octobre 2019

REÇU POUR FRAIS DE GARDE

Je soussigné(e), _____
(Nom du gardien ou de la gardienne)

résidant au _____

confirme avoir effectué la garde des personnes suivantes :

_____	_____
_____	_____
_____	_____

Nom.s du ou des parent.s : _____

Le _____ de _____ h à _____ h (Conférence d'ouverture de 19h à 21h)
(Date)

Le _____ de _____ h à _____ h (Assemblée générale de 9h à 16h30)
(Date)

Montant reçu : _____ \$

Signature du gardien ou de la gardienne : _____

Nom de la personne qui demande le remboursement : _____

Signature de la personne qui demande le remboursement : _____

Nom de la coopérative : _____